

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
LIMITEE

A/C.1/35/L.21  
14 novembre 1980

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL

Trente-cinquième session  
PREMIERE COMMISSION  
Point 44 i) de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES  
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

ARMES NUCLEAIRES SOUS TOUS LES ASPECTS

Algérie, Argentine, Birmanie, Cuba, Inde, Mexique, Nigéria,  
Pakistan, Pérou, Sri Lanka, Suède, Venezuela et Yougoslavie :  
projet de résolution

L'Assemblée générale,

Rappelant qu'elle a décidé, lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, qu'il fallait accorder la plus haute priorité aux mesures efficaces de désarmement nucléaire et à la prévention de la guerre nucléaire et qu'il était essentiel d'arrêter et d'inverser la course aux armements nucléaires sous tous ses aspects afin d'éliminer le risque d'une guerre mettant en jeu des armes nucléaires,

Rappelant également que, lors de la même session, elle a expressément reconnu que la réalisation du désarmement nucléaire nécessitera la négociation urgente d'accords, à des stades appropriés et avec des mesures de vérification adéquates jugées satisfaisantes par les Etats concernés, et elle a défini les résultats à rechercher à chacun des stades de la négociation,

Réitérant sa conviction, exprimée dans la résolution 34/83 B du 11 décembre 1979, que le Comité du désarmement, en tant qu'unique organe multilatéral de négociation sur le désarmement, doit s'engager d'urgence et de manière tout à fait directe dans des négociations de fond sur les questions prioritaires de désarmement,

Ayant à l'esprit la déclaration formulée par 21 Etats membres du Comité du désarmement dans le document de travail CD/64 du 27 février 1980, selon laquelle des groupes de travail constituent le meilleur moyen de mener des négociations concrètes au sein du Comité,

28 11 80 24 07 10

Tenant compte des conclusions positives auxquelles ont abouti les travaux des quatre groupes de travail ad hoc créés par le Comité du désarmement le 17 mars 1980 pour étudier, respectivement, les questions relatives aux armes chimiques, aux armes radiologiques, aux "garanties négatives" et au programme complet de désarmement,

1. Prie instamment le Comité du désarmement de créer, dès le début de sa session de 1981, un groupe de travail ad hoc chargé de l'étude de la question inscrite à son ordre du jour de 1979 et de 1980 et intitulée "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire";

2. Estime qu'à la lumière des échanges de vues qui ont eu lieu à ce sujet lors des deux dernières sessions annuelles du Comité, il serait souhaitable que le groupe de travail commence ses négociations par l'examen du problème de la formulation et de la définition précise des différents stades du désarmement nucléaire envisagés au paragraphe 50 du Document final, y compris la détermination des responsabilités des Etats dotés d'armes nucléaires et le rôle des Etats non dotés d'armes nucléaires dans le processus du désarmement nucléaire.